

DFJC
Madame
Cesla Amarelle
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 26 septembre 2021

Ecole de Commerce : engagements du DFJC et courrier de la DGEP à propos de la mise sur pied d'examens de maturité professionnelle communs en juin 2022

Madame la Conseillère d'État,

Nous sommes depuis plusieurs années maintenant en négociations avec le DFJC autour de la question de l'Ecole de Commerce. Ce dossier concerne la « Réforme 2022 », reportée à 2023, qui fait l'objet d'une quasi-absence de communication de la part de vos services ainsi que la situation problématique qui prévaut actuellement en Ecole de Commerce. Cette dernière a fait l'objet en 2019 d'Assises qui ont permis de poser des revendications fortes. Nous attendons toujours de pouvoir négocier en la matière.

Au début de cette année, vous vous êtes engagée, d'une part, à ce que l'information qui concerne la « Réforme 2022 » circule auprès des représentant.e.s du personnel et cesse d'être confinée au niveau des directions et, d'autre part, que les négociations sur l'Ecole de Commerce actuelle, négociations interrompues en mars 2020, soient reprises en mai ou en juin 2021 (PV de la séance syndicats – DFJC du 12 février 2021).

Nous vous remercions des engagements susmentionnés et attendons avec quelque impatience qu'ils soient suivis d'effets concrets. Sur le terrain, les problèmes identifiés en 2019 demeurent, tandis que les questions liées au futur de l'Ecole de Commerce restent sans réponses.

C'est dans ce contexte déjà difficile que la DGEP vient d'informer les enseignant.e.s en Ecole de Commerce des gymnases vaudois de sa décision de revoir l'organisation des examens finaux écrits de maturité professionnelle. Ceci en imposant en juin 2022, soit au terme de l'année scolaire en cours, la mise sur pied d'un seul examen commun pour chacune des branches de maturité professionnelle.

Nous nous référons au courrier du 7 septembre 2021, cosigné par M. Lionel Eperon et Mme Suzanne Peters. Ledit courrier laisse entendre que la reconnaissance des titres délivrés depuis que la filière existe dans nos Ecoles de Commerce est contestée par Berne, au point qu'une injonction fédérale de revoir les pratiques mises en œuvre ne laisserait aucune marge de discussion possible.

L'allusion à des efforts insuffisants pour assurer l'équité des épreuves entre les divers établissements pourrait être comprise comme un manque de reconnaissance du travail conséquent accompli par les enseignant.e.s et chef.fe.s de file dans cette voie. Cas échéant, ceci serait blessant et incompréhensible pour ces derniers.ères.

Par conséquent, nous vous demandons de nous communiquer ainsi qu'aux enseignant.e.s des gymnases les constats ou autres rapports des expert.e.s fédéraux.ales sur ces questions.

La DGEP, en accord avec la CDGV, instaure de manière unilatérale des mesures qui visent toutes à la cantonalisation des épreuves à marche forcée et à un encadrement hiérarchique des plus serrés. Nous refusons un tel carcan qui va à l'encontre des valeurs que nous défendons, au centre desquelles se situent la liberté pédagogique et la participation active et responsable des enseignant.e.s.

Le processus imaginé par la DGEP est un processus bureaucratique, de type « top-down » dont les enseignant.e.s qui sont quotidiennement au front dans les classes de l'École de Commerce sont exclu.e.s. Nous pensons en premier lieu à celles et ceux qui donnent leurs cours en 3^{ème} année et qui ne peuvent plus dire désormais à leurs élèves de quoi leurs examens, pourtant proches, seront faits. C'est une situation intenable. Il n'appartient pas aux enseignant.e.s de gérer ces errements. Par ailleurs, il n'est pas acceptable de changer les modalités et contenus d'évaluation, alors même que l'année scolaire est déjà entamée.

Nous vous demandons donc une séance urgente sur l'ensemble des questions soulevées. Pour rappel, la séance du 28 mai 2021 aurait dû traiter de la réforme de l'École de Commerce (cf. courrier de M. Eperon du 5 janvier 2021). Or, comme indiqué dans nos courriers du 7 juin et du 10 septembre 2021, cette séance a été annulée sans annonce au préalable et sans communication ultérieure.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Madame la Conseillère d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour la SPV

Pour le SSP

Pour SUD

Grégory Durand

Cora Antonioli

Françoise Emmanuelle Nicolet